

POUR UN BÉBÉ ET UNE MÈRE EN BONNE SANTÉ!



TROIS PRESTATIONS SPÉCIALES

- Prestation spéciale pour la grossesse
- Prestation spéciale pour l'allaitement
- Soutien à l'achat de préparations commerciales pour nourrissons

LE SUIVI OLO

Un accompagnement pour un bébé en santé et de saines habitudes alimentaires

Les prestations spéciales sont destinées aux mères bénéficiant du Programme objectif emploi, du Programme d'aide sociale, du Programme de solidarité sociale ou du Programme de revenu de base¹.

Pour obtenir des prestations spéciales, il faut en faire la demande au gouvernement du Québec.*

LA PRESTATION SPÉCIALE POUR LA GROSSESSE

Bien s'alimenter durant la grossesse diminue le risque d'avoir des problèmes de santé chez la mère et le bébé.

Si vous êtes enceinte, vous pouvez bénéficier d'une prestation spéciale de 55 \$ par mois. Ce montant s'ajoute à votre prestation mensuelle jusqu'à l'accouchement. Cette prestation peut vous aider à vous procurer des aliments qui favorisent une bonne santé pendant la grossesse. Elle peut aussi vous être versée si vous êtes le parent d'une enfant à charge qui est enceinte.

Comment obtenir cette prestation?

Pour obtenir la prestation spéciale de grossesse, il faut transmettre, le plus tôt possible*,

- soit le formulaire Certificat médical rempli par le médecin, l'infirmière ou la sage-femme qui fait le suivi de votre grossesse;
- soit une attestation écrite, signée par le médecin, par l'infirmière ou par la sage-femme qui fait le suivi de votre grossesse. L'attestation écrite doit comprendre les renseignements suivants :
 - votre nom, prénom et date de naissance,
 - le nombre de semaines de grossesse complétées,
 - la date prévue d'accouchement.



LA PRESTATION SPÉCIALE POUR L'ALLAITEMENT

Si vous allaitez un bébé, vous pouvez bénéficier d'une prestation spéciale de 55 \$ par mois. Cette prestation vous est versée chaque mois, pendant la période d'allaitement, jusqu'au moment où votre bébé aura 1 an.

Comment obtenir cette prestation?

Pour obtenir cette prestation, vous devez en faire la demande* et fournir une preuve de la naissance de votre bébé. Vous devez indiquer pendant combien de temps vous désirez allaiter votre bébé. Il est important de nous informer si vous cessez d'allaiter votre enfant.



LA PRESTATION SPÉCIALE POUR LE SOUTIEN À L'ACHAT DE PRÉPARATIONS POUR NOURRISSONS

Si vous ne choisissez pas d'allaiter votre bébé, il est recommandé d'utiliser les **préparations** pour nourrissons. Grâce à la prestation, vous pouvez **acheter à un coût inférieur au prix courant**. Le soutien à l'achat de préparations ne peut pas vous être accordé si vous recevez déjà la prestation spéciale pour l'allaitement, sauf pour le mois où il y a un changement dans la façon d'alimenter votre bébé.

Comment obtenir cette prestation?

À la naissance de votre bébé, communiquez avec nous*. Une preuve de naissance devra être fournie. Vous obtiendrez un nouveau carnet de réclamation (carte-médicaments) avec un numéro d'autorisation pour l'achat de préparations pour nourrissons pendant toute votre période d'admissibilité.

Au moment de l'achat, vous fournirez votre numéro d'autorisation à la pharmacienne ou au pharmacien qui vous indiquera quels sont les produits autorisés et le montant à payer. Le montant à déboursier par la personne prestataire est de 8,75 \$ par achat de 12 boîtes de format de 385 ml. Pour bénéficier de cette prestation, vous devez acheter les préparations uniquement dans les pharmacies.



¹ Le Programme de revenu de base entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Types de préparations autorisées

Âge du bébé et exigence	Types de préparations sous forme de concentré liquide autorisées
Bébé âgé de moins de 9 mois : aucune attestation médicale n'est exigée.	<ul style="list-style-type: none"> • Ordinaires • À base de protéine de soja • Sans lactose
Bébé âgé de 9 mois à 1 an : un certificat médical ou une attestation écrite d'un médecin est exigé.	<ul style="list-style-type: none"> • À base de protéine de soja • Sans lactose

Périodes d'admissibilité

Âge du bébé	Période d'admissibilité à la prestation
Bébé âgé de moins de 9 mois	À partir de la date de naissance jusqu'au dernier jour du mois où l'enfant a 9 mois
Bébé âgé de 9 mois à 1 an	À partir de la date anniversaire du 9 ^e mois suivant la naissance jusqu'au dernier jour du mois où l'enfant a 1 an

Quantités mensuelles de préparations autorisées

Tout achat qui dépasse la quantité de préparations autorisée par le Ministère ne sera pas couvert. Conservez vos reçus de préparations pendant votre période d'admissibilité.

Age du bébé	Quantité minimale par achat	Quantité maximale par achat
Moins de 7 mois	1 caisse de 24 boîtes ou 2 caisses de 12 boîtes	2 caisses de 24 boîtes ou 4 caisses de 12 boîtes
7 mois à 1 an	1 caisse de 12 boîtes	3 caisses de 12 boîtes

OÙ TROUVER DE L'AIDE?

LE SUIVI DE GROSSESSE

Pendant votre grossesse, vous pouvez discuter de l'alimentation avec votre médecin, votre infirmière ou votre sage-femme pour obtenir de l'information et soutenir votre prise de décision.

LE SUIVI OLO

Le suivi Olo est destiné aux femmes enceintes résidant au Québec et ayant un faible revenu. Le suivi Olo s'effectue pendant la grossesse et, idéalement, jusqu'à ce que l'enfant ait 2 ans.

- Pour que votre bébé naisse en santé : Dès la 12^e semaine de grossesse et jusqu'à l'accouchement, vous recevrez des multivitamines prénatales et des coupons échangeables contre des aliments. Ces coupons sont échangeables dans la plupart des épiceries, dépanneurs et pharmacies du Québec. Un suivi nutritionnel est aussi offert par une professionnelle ou par un professionnel de la santé.
- Pour que votre famille adopte de saines habitudes alimentaires : Lors de vos rencontres, votre intervenante vous conseillera sur la saine alimentation durant la grossesse, sur l'allaitement et sur l'introduction des aliments dans les repas de votre bébé. Elle vous fournira des outils éducatifs (livres pour bébés, recettes économiques, outils de planification, etc.). Vous en apprendrez ainsi plus sur la façon de cuisiner et de bien manger en famille!

Comment obtenir le suivi Olo?

La première étape pour obtenir le suivi Olo est de remplir le formulaire Ma grossesse accessible à Quebec.ca/magrossesse.

Le service Ma grossesse offre un accès rapide, gratuit et confidentiel à divers services offerts aux femmes enceintes, qui leur permettent d'être bien entourées pour l'arrivée de leur bébé.

Si vous avez besoin d'obtenir plus d'informations sur le suivi Olo, vous pouvez téléphoner à votre Centre local de services communautaires**. Celui-ci peut aussi vous soutenir en vous offrant différents services durant votre grossesse, à l'arrivée de votre bébé et jusqu'à l'entrée à la maternelle de votre enfant.



*** POUR OBTENIR LES PRESTATIONS SPÉCIALES**

Québec.ca/bebe-mere-en-sante

1 877 767-8773 (ligne sans frais)

**Localisateur de bureaux de Services Québec :
localisateur.servicesquebec.gouv.qc.ca**

**** POUR BÉNÉFICIER DU SUIVI OLO**

**Formulaire Ma grossesse :
Québec.ca/magrossesse**

**Trouver un CLSC :
sante.gouv.qc.ca**

fondationolo.ca

Québec.ca/sante/alimentation/saines-habitudes-alimentaires

MISE EN GARDE

Le présent document d'information générale n'a aucune valeur juridique.